

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 68 (1917)
Heft: 3-4

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTONS.

Zurich. L'Etat de Zurich vient d'acheter, au territoire de la commune de *Turbenthal*, trois parcelles boisées mesurant au total 52,5 ha. Le prix d'achat a comporté 126.800 francs. Cette somme a été fournie, en entier, par la plus-value vis-à-vis des prévisions budgétaires réalisée en 1916/17 sur la vente des bois. La création d'une forêt cantonale à *Turbenthal* était, au reste, projetée depuis quelques années déjà. — En 1916, l'étendue des forêts cantonales avait augmenté déjà, par suite d'achats, de 25,5 ha. Ce canton met énergiquement en pratique les conseils si pleins d'à-propos que donnait ici, récemment, M. l'inspecteur forestier fédéral *Schönenberger*, touchant l'agrandissement de l'étendue des forêts publiques.

Grisons. M. J. *Renggli*, gérant des forêts de la commune de *Filisur*, vient d'être appelé à la direction de la „Hespa“, soit de l'organisation chargée de l'achat des bois de râperie. Excellent administrateur, M. *Renggli* exerçait ses fonctions à *Filisur* depuis 1914.

Vaud. Les communes d'*Agiez* et les *Clées*, dont les forêts ont une étendue totale de 361 ha, ont décidé de les faire gérer par un technicien forestier. Elles viennent d'appeler comme gérant M. *Albert de Tribolet*, ci-devant adjoint à l'inspectorat cantonal des forêts du Valais. Le nouvel élu est entré en fonctions le 1^{er} janvier 1917.

Nous avons signalé, au dernier cahier de ce journal, le projet soumis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil en faveur de la création d'une caisse de réserve forestière pour les forêts cantonales. Nous avons le plaisir d'annoncer que le projet a heureusement doublé le cap : il vient d'être admis par le Grand Conseil. C'est une nouvelle réjouissante. Le Journal aura sous peu l'occasion de revenir sur ce sujet qui prend chez nous une tournure très favorable.

Une commune vaudoise a introduit aussi cette utile institution de prévoyance. Nous apprenons en effet que *Rossinière* (Pays d'Enhaut), dont les forêts communales mesurent environ 700 ha, vient de créer un fonds de réserve forestier de 40,000 francs.

— Le nombre des communes qui introduisent la gérance technique de leurs forêts augmente rapidement. Et il semble bien que l'exemple donné par *Sainte-Croix* a eu la plus heureuse répercussion. Voici, en effet, *Le Chenit* (Vallée de Joux) qui vient, à son tour, de prendre semblable décision. La première initiative à ce sujet vient de la commission de gestion de 1911 ; celle pour 1913 reprit la question de manière formelle et proposa la nomination d'un technicien forestier communal ; une commission fut incontinent chargée de rapporter. La guerre interrompit son activité jusqu'en juillet 1916. En octobre 1916, le Conseil communal s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la question de principe. La Municipalité, complètement d'accord avec le Conseil, s'est aussitôt mise au travail pour résoudre la question ; elle a élaboré

un règlement des attributions de l'inspecteur forestier. Le 17 mars 1917, le Conseil, de nouveau à l'unanimité, a ratifié les propositions municipales. A l'heure actuelle, le poste est au concours. Le traitement prévu va de 4200-4500 à 5000 francs.

Félicitons les autorités du Chenit pour leur sage décision. Nous leur souhaitons de trouver un gérant qui sache intelligemment mettre en valeur les ressources du beau domaine forestier de cette commune. Le nouveau gérant aura à administrer une étendue boisée de 1900 ha.; c'est là une belle tâche en perspective.

Neuchâtel. Le Conseil d'Etat, par décret du 16 janvier 1917, a décidé la création d'un poste d'adjoint au V^{me} arrondissement forestier (Les Montagnes). Il a choisi comme titulaire M. *Gabriel de Choudens*, de Genève, lequel est entré en fonctions le 1^{er} janvier 1917. Cette augmentation du nombre des techniciens forestiers est une preuve nouvelle du désir que montrent les autorités neuchâteloises de gérer les forêts publiques d'une manière intensive. Exemple excellent dont plusieurs cantons auraient tout intérêt de s'inspirer.

BIBLIOGRAPHIE.

Mansuetto Pometta, Nelle Prealpi Ticinesi. Quadri e studi paesani. Parte prima e parte seconda. **Il bosco ed il pascolo.** Con 138 tavole illustrate. Lugano 1917. Grand in-8, 286 p.; broché, 15 fr.

Nos excellents confédérés tessinois n'ont pas toujours fait preuve d'une parfaite compréhension du rôle de la forêt et de son traitement. La salle du Grand Conseil de ce beau canton a résonné parfois au son de propos peu aimables à l'adresse de l'administration forestière. Et l'on a été jusqu'à contester même l'utilité d'une organisation forestière.

Ces temps sont heureusement passés. Et petit à petit, mais sûrement, le peuple tessinois apprend à apprécier les bienfaits divers que nous vaut un régime forestier bien organisé. Nous devons ce résultat à quelques hommes de cœur au premier rang desquels il faut compter l'auteur de l'ouvrage que nous avons le plaisir de présenter aux lecteurs du Journal. M. l'inspecteur forestier Pometta s'est proposé un magnifique programme: il étudie aujourd'hui les relations entre la forêt et le pâturage, question de la plus haute importance au Tessin. Et il nous annonce déjà une suite à cette étude, dans laquelle il examinera les forêts et les torrents, puis enfin „notre patrimoine idéal“.

Faire connaître et aimer la forêt à ses compatriotes, créer une littérature forestière indigène qui enrichisse celle de la Suisse et celle de l'Italie, tel est son but. But assurément très louable et pour lequel l'appui de ses collègues des autres parties du pays ne doit pas lui faire défaut. Pour y parvenir, M. Pometta a fort bien compris que son livre devait être d'une lecture facile et compréhensible à chacun. Pas de savantes formules, mais une belle langue, des poésies et aussi de magnifiques reproductions photographiques des endroits les plus typiques de ce canton enchanteur du Tessin. Un souffle ardemment patriotique anime tout l'ouvrage et en rend la lecture attrayante.